

AA128

PERFECTIONNEMENT

2 jours 14 heures

1 077 €

Exonérés de TVA  
Déjeuners offerts

# Gestion des sinistres corporels étrangers

Appliquer les directives et les accords internationaux

## OBJECTIFS

- **Connaître** les conventions et accords internationaux pour mieux indemniser le préjudice corporel d'une victime étrangère
- **Gérer** les réclamations émanant de tiers étrangers
- **Savoir régler** les conflits de lois

## PROGRAMME

### A. CONNAÎTRE LA MÉTHODOLOGIE DU CONTENTIEUX INTERNATIONAL

1. Analyser l'impact des évolutions récentes du droit de la circulation internationale sur le règlement des sinistres internationaux (6<sup>e</sup> directive du 16 septembre 2009 - Règlement Rome II)
2. Appliquer le droit international et déterminer la loi applicable
3. Appréhender les éléments de procédure et le règlement des conflits de lois

### B. APPROFONDIR LES RÈGLES DE DROIT ET D'INDEMNISATION DANS LES PAYS LIMITROPHES DE LA FRANCE ET EN AFRIQUE DU NORD

1. Déterminer la responsabilité civile en matière d'accident de la circulation
2. Quantifier et indemniser le préjudice corporel et mortel
3. Connaître les impacts de la mise en œuvre de la nomenclature Dintilhac, du recours poste par poste et les principes du recours des tiers payeurs étrangers

## PUBLIC

- Chargés des opérations d'assurance
- Chargés d'indemnisation automobile impliquant un tiers étranger
- Collaborateurs de sociétés de protection juridique exerçant des recours à l'étranger

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.  
**AA021 - AA136 - AA137**

## POINTS FORTS

Apports techniques et méthodologiques pour renforcer l'analyse des dispositions législatives et jurisprudentielles.

## FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance matériels et corporels automobile, formateur expert de l'Ifpass.

## SESSION(S) 2018

Paris,

5 et 6 avril  
8 et 9 octobre 

Disponible en régions  
sur demande

## PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.